

Les personnels toujours aussi déterminés contre les réformes imposées par le gouvernement

RETRAITES : 38 % DE PENSION EN MOINS ! INACCEPTABLE

POUR FO LE PROJET MACRON-DELEVOYE ET SA RETRAITE UNIVERSELLE PAR POINTS NE DOIVENT PAS VOIR LE JOUR

Tous à Paris le 21 septembre

Le Premier ministre vient de confirmer, lors de son allocution ce 12 septembre devant le CESE, la disparition des 42 régimes de retraite dont celui des fonctionnaires de l'Etat et leur droit au départ avec 75% du dernier salaire. Et il ose dire qu'avec le régime universel par points, tous les salariés connaîtront le montant de leur pension alors que le point a une valeur aléatoire en fonction des objectifs des gouvernements et des déficits budgétaires. Et de nous rassurer quant à l'âge de départ en retraite... « *il faudra que les Français travaillent plus longtemps, ce n'est plus tabou, ils travaillent déjà plus longtemps, l'âge moyen est de 63,5 ans, les Français ont déjà tranché le débat* » !

Le Premier Ministre assure que dans l'acte II du Président Macron, il y aura concertation, plateforme numérique, temps long, horizontalité, transversalité... N'en jetons plus ! L'objectif est bien de casser le système de retraite actuel pour un « *système cible* » le régime universel par points, le tout au nom de « *notre maison commune* ». Tellement commune que le Premier ministre confie au patronat, en l'occurrence à la présidente du conseil d'administration de Sodexo et au DRH de Bouygues construction, une mission sur l'âge de départ à la retraite et la durée de cotisation !

Les enseignants seront moins bien traités si le gouvernement ne fait rien, d'après E. Philippe. La solution ? « *Repenser les carrières et les rémunérations* ». Repenser le salaire comme lorsque le ministre Blanquer impose une deuxième HSA pour augmenter le pouvoir d'achat ? Ou lorsqu'il annonce une fausse augmentation de 300 euros annuels bruts ? Repenser les carrières, comme lorsque la charge de travail et les missions des enseignants sont démultipliées à chaque rentrée ? Personne n'est dupe, c'est à nouveau de l'enfumage pour détruire le Code des pensions et tous les droits acquis.

Le Premier Ministre feint de ne pas comprendre que ses propositions sont rejetées. Les deux tiers des Français ne lui font pas confiance. D'ailleurs, plus de 90% des salariés de la RATP seront en grève le 13 septembre pour le maintien de leur régime spécifique.

Il n'y a pas de temps long de concertation pour endormir les revendications et la mobilisation, il y a le temps court des salariés qui exigent le retrait de cette réforme et se mobilisent.

Si cette réforme voyait le jour, ce serait une catastrophe pour tous les salariés, tous les fonctionnaires, notamment pour les

personnels de l'Éducation nationale.

C'est dans ce cadre que FO organise un rassemblement d'ampleur nationale à Paris le 21 septembre dans l'objectif de préparer la grève dans l'unité syndicale la plus large si le gouvernement persiste.

INSCRIVEZ VOUS

Tous les calculs ci-dessous sont effectués avec les paramètres suivants :

■ Code des pensions civiles et militaires actuel : 75 % du dernier traitement détenu les 6 derniers mois ; valeur du point d'indice annuel actuel de 56,2323

■ Rapport Delevoye (pension par points) : taux retenu pour convertir les traitements sur la carrière en points de 25,31 % des traitements bruts ; 10 euros cotisés vaut un point ; valeur du point servi pour la pension vaut 0,55 euros.

Toutes les pensions sont données en bruts

Professeur certifié célibataire et sans enfant. Tous les trimestres cotisés (pas de décote). Régime indemnitaire : ISOE de 1 213,56 euros par an, une HSA par an soit une moyenne de 1 413,10 euros (30 ans CN et 13 ans HC), ISS REP de 1 734 euros, soit un total de 4 030,66 euros par an.

Un professeur certifié en 43 ans de carrière sans interruption (30 ans en classe normale et 13 ans en hors classe) peut atteindre le 6^{ème} échelon de la hors classe, soit l'indice majoré de 798.

■ Pension CDCM : $798 \times 56,2323 \times 75\% = 33\,655,03$ euros annuels, soit 2 804,58 euros mensuels

■ a) Pension par points : points retraite obtenu sur la base des traitements = 37 353 points, soit une pension de $37\,353 \times 0,55 = 20\,544$ euros annuels, soit 1 712 euros mensuels

b) Pension par points : points retraite obtenu sur la base du régime indemnitaire = 4 386,69 points, soit une pension de $4\,386,69 \times 0,55 = 2\,412,68$ euros annuels, soit 201,06 euros mensuels

c) Pension complète par points, soit $a + b = 1\,712 + 201,06 = 1\,913,06$ euros mensuels

► Perte de pension = $1\,913,06 - 2\,804,58 = -891,52$ euros, soit - 31,79 %

Carrière de 43 ans	Simulation 1 Régime Code des pensions	Simulation 2 Retraite par points traitements	Simulation 3 Retraite par points régime indemnitaire	Ecart 2 + 3 - 1
Retraite brute mensuelle	2 804,58 €	1 712 €	201,06 €	- 891,52 €